

ARRETE DU MAIRE
N° 2025 - 08

Objet : Arrêté portant désignation du référent communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation

Le Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Daniel AYRINHAC ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;
Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1 du décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 ;
Considérant la nécessité de désigner un ou des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme Coralie MOLINE adjoint administratif principal de 2ème classe, est désignée en qualité de référente communale pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

ARTICLE 2 :

La référente aura pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis par email à l'adresse dédiée, et fera l'objet d'une publication selon les modalités habituelles.

Notifié le 14/03/2025

Fait à Vezins de Lévézou le 14 mars 2025
Le Maire,
Daniel AYRINHAC

